

# AVIS

# DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

## Mise à disposition du dossier d'étude d'impact dans le cadre de la modification de la ZAC de Bromedou

### Objet et contexte de la consultation :

La zone d'aménagement concerté de Bromedou, située à Montfort-sur-Meu, a été créée par délibération du Conseil municipal du 20 février 2020.

Préalablement à cette décision de création, l'étude d'impact de la ZAC avait été soumise pour avis à l'Autorité Environnementale, qui a émis le 21 octobre 2019 une information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Suite à l'approbation du PLUi valant Programme Local de l'Habitat de Rennes Métropole, la Commune de Montfort-sur-Meu a souhaité procéder à la modification de la ZAC de Bromedou, dans le but d'adapter le projet aux nouvelles dispositions d'urbanisme et de prendre en compte l'objectif de «zéro artificialisation nette» des sols.

Les modifications envisagées ne présentent pas un risque d'incidences négatives notables sur l'environnement et ne génèrent pas de nouveau dépassement de seuil. Par conséquent, par application des dispositions de l'article II de l'article R.122-2 du Code de l'environnement, un examen au cas par cas n'est pas requis au titre de la modification de la ZAC.

La présente consultation permet de mettre à disposition du public le projet de modification de la ZAC de Bromedou, dans la continuité de la concertation qui s'est déroulée en 2024 et dont le bilan a été dressé et approuvé par le Conseil municipal le 8 juillet 2024.

### Autorité compétente :

La Commune de Montfort-sur-Meu est chargée d'organiser la participation du public par voie électronique, en tant qu'autorité compétente pour la création de la ZAC de Bromedou.

### Durée de la participation du public par voie électronique :

La participation du public par voie électronique se déroulera **du jeudi 24 octobre 2024 au lundi 25 novembre 2024 inclus.**

### Documents soumis à la participation du public par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier soumis à la participation du public par voie électronique comporte les pièces suivantes :

- L'étude d'impact environnemental portant sur la création de la ZAC de Bromedou ;
- L'information relative à l'absence d'observations émise le 21 octobre 2019 par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne ;
- Le dossier de création de la ZAC de Bromedou approuvé le 20 février 2020 ;
- Le bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création, approuvé par le Conseil municipal du 8 juillet 2024 ;
- Les pièces constitutives du projet de modification du dossier de création de la ZAC de Bromedou, notamment le rapport de présentation dans lequel sont appréciées les incidences de la modification du projet sur l'environnement.

### Déroulement de la participation du public par voie électronique :

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier pourra être consulté :

- En version numérique, sur le site internet de la Commune de Montfort-sur-Meu : <https://www.montfort-sur-meu.bzh/vivre/urbanisme/zac-bromedou-concertation-modif/>
- En format papier, sur demande, à l'accueil de mairie de Montfort-sur-Meu, aux horaires d'ouverture habituels :  
lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h / 14h-17h30 - jeudi : 9h-12h / après-midi : fermé - samedi : 9h30-12h - fermé le dimanche  
*NB : Pendant les vacances scolaires, les horaires d'ouverture sont modifiés de la manière suivante : fermé le samedi*

### Recueil des observations du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.montfort-sur-meu.bzh/vivre/urbanisme/zac-bromedou-concertation-modif/>
- Sur le registre papier, disponible en mairie aux jours et horaires rappelés ci-dessus.

### Informations et renseignements :

Tout renseignement ou information complémentaire sur le contenu ou les modalités de la participation du public par voie électronique pourra être obtenu :

- Par courrier postal adressé à : Mairie de Montfort-sur-Meu - Service Aménagement - Boulevard Villebois Mareuil - 35160 MONTFORT-SUR-MEU ;
- Par voie électronique à l'adresse : [services.techniques@montfort-sur-meu.bzh](mailto:services.techniques@montfort-sur-meu.bzh)

### Suites :

À l'issue de la participation du public par voie électronique, un bilan sera dressé et approuvé en Conseil municipal, préalablement à la décision d'approbation de la modification du dossier de création de la ZAC de Bromedou ; cette décision interviendra après expiration d'un délai minimum de quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation du public.

La synthèse des observations et le bilan de la participation du public par voie électronique seront rendus publics au plus tard à la date de la publication de la décision mentionnée ci-avant et pendant une durée minimale de trois mois.